



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE CLUB DE PARIS REDUIT LA DETTE DE L'ETHIOPIE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTTE RENFORCEE

**1.** Les représentants des pays créanciers du Club de Paris, réunis le 13 octobre 2004, ont signé l'accord paraphé le 13 mai 2004 recommandant à leurs gouvernements une annulation de la dette extérieure de l'Ethiopie, après que ce pays a franchi le 20 avril 2004 le point d'achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres très Endettés (initiative PPTTE renforcée).

**2.** Dans le but de restaurer la soutenabilité de la dette, ils ont décidé d'annuler 758 M\$ en valeur actuelle nette calculée en juillet 2003, ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de la mise en œuvre l'initiative PPTTE renforcée.

La plupart des créanciers se sont également engagés à accorder à titre bilatéral des allègements de dette additionnels de sorte que la dette due par l'Ethiopie aux créanciers du Club de Paris sera réduite de 176 M\$ supplémentaires en valeur actuelle nette de juillet 2003.

Au total, la dette de l'Ethiopie à l'égard du Club de Paris est réduite de 1087 M\$ à 153 M\$ en valeur actuelle nette de juillet 2003 grâce à l'allègement de dette au titre de cet accord et des allègements de dette bilatéraux additionnels.

Les créanciers du Club de Paris ont accueilli avec satisfaction la détermination de l'Ethiopie à mettre en œuvre un programme économique global et rigoureux de nature à réunir les conditions pour une croissance économique soutenable et pour la réduction de la pauvreté dans toutes ses dimensions.

**3.** L'Ethiopie s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux). Les créanciers du Club de Paris soulignent leur attachement à ce que les créanciers non membres du Club de Paris accordent un traitement au moins aussi favorable à l'Ethiopie.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de l'Ethiopie étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède. Les observateurs à cette réunion étaient les représentants des Gouvernements du Canada et de l'Espagne.

### **Notes techniques**

1. Le programme économique de l'Ethiopie est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

2. Les représentants des pays créanciers ont également accepté d'inclure dans la négociation de la dette de l'Ethiopie une clause volontaire de conversion de créances.

3. La dette extérieure de l'Ethiopie était d'environ 6,845 Md\$ en valeur nominale en 2003 (source : rapports FMI et AID publiés sur le site Internet du FMI : [www.imf.org](http://www.imf.org) et de la Banque Mondiale : [www.worldbank.org/hipc](http://www.worldbank.org/hipc)). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée en avril 2004 à 1,899 Md\$ en valeur nominale.